

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Suppression des deux zones d'aménagement différé présentes sur la commune de Plauzat

Date de convocation : 23 juin 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 5 juillet 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bertrand BARRAUD

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 99

- Titulaires : 93

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 12

Absents excusés : 9

Votants : 111

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (99)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIALT Damien	POJOLAT Marie
ROUSSEL Denis (S)	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSON Jean-Louis	GOYON Guy	RAVEL Pierre
	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	SAUVADET Michel (S)	GOMEZ Jean-Marc (remplaçant)
BOURG François	HERBST Nadine	
	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella		SALVINI Luc
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	BOURGEOIS Arnaud (S)
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	THALAUD François
		THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
		TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	
	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	MARIANY Marie-Line	
	MASSARDIER Marie-Laure	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
DRUELLE Jean-Claude	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GUILLAUME Julien (SAUVADET Michel) ; TEZENAS Olivier (BOURGEOIS Arnaud) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (12) BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BŒUF Nicole à NICOLLET Michel ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CORREIA Emmanuel à MASSARDIER Marie-Laure ; COSTON David à DESVIGNES Jean ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; LIGNIERE Frédéric à BESSON Jean-Louis ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; SUIDUREAU Carine à PUECH David ; TRILLEAUD Eric à MASSARDIER Marie-Laure ; WALTER Christian à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (9) ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BRUNEL Séverine ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; LENEGRE Jean-Louis ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; VEZON Christophe ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

En date du 12 juillet 2017, et par délibération n° 2017-08-12, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire a créé deux zones d'aménagement différé (ZAD) sur la commune de Plauzat :

- **ZAD « Avenue Guyot Dessaigne – Route de Champeix » :**
 - o Objet de la ZAD : accueil des commerces de proximité et d'activités libérales pour répondre aux besoins des habitants, et création de logements locatifs afin de permettre le parcours résidentiel sur la commune ;
 - o Périmètre :
 - Parcelles cadastrées section ZE numéro 2 ;
 - Parcelles cadastrées section AB numéros 313, 316, 317, 318, 324, 1196, 326, 337, 338, 340, 1180, 1179, 1184, 1298, 1297, 368, 1181, 377, 379, 382, 930, 689, 687,673 ;
 - o Bénéficiaire : la commune de Plauzat.
- **ZAD « Route de Clermont » :**
 - o Objet de la ZAD : création d'un parking en entrée de bourg ;
 - o Périmètre : parcelles cadastrées section AB numéros 1105, 1103 et 1101 ;
 - o Bénéficiaire du droit de préemption : la commune de Plauzat.

La commune de Plauzat souhaite l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du territoire communal. Toutefois le DPU ne s'applique pas dans les secteurs couverts par une ZAD.

Les deux ZAD de Plauzat ayant été créées suite à la caducité du Plan d'Occupation des Sols (POS) en mars 2017 et à l'impossibilité d'exercer le DPU en l'absence de document d'urbanisme de type POS ou PLU, il est de l'intérêt de la collectivité de supprimer ces deux ZAD avant d'instaurer le DPU, dans un souci de simplification de la préemption sur la commune de Plauzat.

La délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie de Plauzat durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département et elle deviendra exécutoire après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat, sous réserve de l'accomplissement de mesures de publicité ci-avant visées.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

Extrait du **du conseil communautaire 2021/04 du mardi 29 juin 2021**

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code de l'urbanisme ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n°2017-08-12 du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 juillet 2017 portant sur la création de deux ZAD à Plauzat ;
CONSIDÉRANT que la commune de Plauzat souhaite l'instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du territoire communal ;
CONSIDÉRANT que le DPU ne s'applique pas dans les secteurs couverts par une ZAD ;
CONSIDÉRANT que les deux ZAD de Plauzat avaient été créées suite à la caducité du Plan d'Occupation des Sols (POS) en mars 2017 et à l'impossibilité d'exercer le DPU en l'absence de document d'urbanisme de type POS ou PLU ;
CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la collectivité de supprimer ces deux ZAD avant d'instaurer le DPU, dans un souci de simplification de la préemption sur la commune de Plauzat ;
CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 111

- *Pour : 111*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **De supprimer les zones d'aménagement différé « Avenue Guyot Dessaigne – Route de Champeix » et « Route de Clermont » de la commune de Plauzat ;**
- **De transmettre une copie de la délibération et du périmètre d'application du droit de préemption urbain à Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux, Monsieur le Président de la chambre départementale des notaires, à la chambre constituée près du tribunal de grande instance et au greffe du même tribunal ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 30/06/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/07/2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20210630-DEL202104_10-DE